

N°2022-05/39B

---

**Objet : MARCHÉ D'ENLEVEMENT, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DECHETS DE LA DECHETTERIE INTERCOMMUNALE : AUTORISATION DE SIGNATURE.**

---

L'an deux mille vingt-deux, le 11 mai, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Jean-André MAGDALOU, Vice-Président.

<b>Nombre de membres afférents au Bureau :</b>	10	<b>Vote :</b>	7
<b>En exercice :</b>	10	<b>Contre :</b>	0
<b>Présents :</b>	6	<b>Abstention :</b>	0

**Présents :** Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

**Absents excusés :** Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO.

**Absent ayant donné procuration :** Robert OLIVE donne procuration à Jean-André MAGDALOU.

**Secrétaire de séance :** Christophe MANAS

**Date de convocation :** 03 mai 2022

---

Le Président expose à l'Assemblée,

Compte tenu des besoins récurrents pour l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets de la déchetterie intercommunale de la Communauté de communes Sud Roussillon, il est nécessaire de passer un marché de prestations de services, en procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Les prestations sont réparties en 2 lots.

Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande d'un montant maximum en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, d'une durée de 12 mois, reconductible tacitement une fois.

La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 24 mois, pour un montant maximal de 214 000 € H.T.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres fondé sur l'ensemble des critères d'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur classe les offres et décide de retenir l'entreprise Patrick TUBERT pour le lot n°1 : Gravats Enlèvement et traitement pour un montant de 46 000,00 € H.T. maximum/an ainsi que pour le lot n°2 : Bois Classe A, B, Souches et troncs, Traitement pour un montant de 61 000,00 € H.T. maximum/an.

**EN CONSEQUENCE LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec l'entreprise Patrick TUBERT, ainsi que toutes pièces utiles à leur exécution ;

↳ **DIT QUE** les crédits relatifs à ce marché sont inscrits au budget de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**

